

Pétition

« contre les horaires à coupure et pour le respect des horaires continus de 8 heures »

Munie des signatures de 2'000 infirmières et aides-soignantes, elle a été remise à la direction générale le 9 juin.

Il faut maintenir la pression pour empêcher le retour des horaires à coupure !

1. Quels horaires à coupure ?

Pour rappel, les aides-soignantes de diverses unités des plusieurs départements des HUG (chirurgie, neurosciences, médecine interne, réhabilitation et gériatrie) ont interpellé les syndicats SIT et SSP à propos de la réintroduction d'horaires à coupure planifiés sur leur planning qui avaient disparus ou bien qui persistaient en dépit des inconvénients.

Une plus large utilisation des horaires à coupure dégrade les conditions de travail et de vie du personnel et constitue un élargissement de la flexibilité.

Le SIT et le SSP ont donc lancé la récolte des signatures pour s'opposer aux horaires à coupure planifiés et défendre l'horaire continu de jour de 8 heures.

2. La moitié du personnel soignant a signé la pétition,

Presque 2'000 signatures récoltées ! Des centaines d'aides-soignantes de tous les départements ont signé car les horaires à coupure les visent en premier lieu. Mais aussi beaucoup d'infirmières, conscientes que l'on s'attaque d'abord aux plus faibles mais qu'elles risquent aussi de pâtir des horaires à coupure. Il s'agit d'un bon résultat. La direction sait qu'elle

doit faire face au mécontentement des soignants-es contre les horaires à coupure.

3. Les signatures ont été remises à la direction générale

Les demandes à la direction sont claires :

- respect du principe des horaires continus de travail de 8 heures ;
- retirer les horaires à coupure planifiés ;
- mettre à disposition les postes nécessaires au retrait des horaires à coupure.

4. Des séances avec la direction des soins et les responsables de soins des départements concernés sont accordées afin de débattre de nos demandes.

Elles auront lieu en juillet. Lors de celles-ci, le SIT et le SSP défendront, pour chaque département, les revendications telles que figurant sur la pétition, soit retrait des horaires à coupure et mise à disposition des postes nécessaires.

Il est indispensable de maintenir la pression par divers moyens jusqu'au retrait des horaires à coupure. Il en va de nos conditions de travail.

Genève, le 11 juin 2009